

Décharge 2008: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2009/2116(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 14,9 millions EUR en 2008 (même montant qu'en 2007) dont 96,5% émane d'une subvention communautaire (DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission) et 2,4% d'une subvention communautaire de la DG élargissement de la Commission.

En termes d'effectifs, l'Agence de Bilbao (Espagne) compte 44 postes dont 41 effectivement pourvus + 23 autres emplois (agents contractuels, experts nationaux détachés et agents locaux), soit 64 personnes assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

Au cours de l'exercice 2008, l'Agence s'est concentrée sur les tâches suivantes :

Maintenance de l'Observatoire européen des risques (ERO) :

- achèvement des phases I et II de l'étude européenne des entreprises sur les nouveaux risques émergents (Esener),
- publication de rapports (maladies cutanées et exposition de la peau dans un cadre professionnel, exposition aux vibrations),
- collecte de données sur la gestion des déchets et sur les maladies respiratoires.

Informations sur l'environnement de travail :

- collecte de données concernant des études de cas de bonnes pratiques et liens vers des fournisseurs d'information sur les bonnes pratiques en matière de transport routier,
- création d'un réseau d'organisations européennes susceptibles de fournir des incitations économiques en matière de SST (sécurité et santé au travail),
- publication d'un rapport sur la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques),
- publication d'une large gamme de produits pour la campagne «Lieux de travail sains» 2008/2009,
- création, sur le site web de l'Agence, d'une base de données des ressources pour l'évaluation des risques, dans le cadre de la campagne «Lieux de travail sains» 2008/2009,
- publication de matériel d'information sur les bonnes pratiques à l'intention du secteur Horeca, - 6 E-facts (articles publiés exclusivement en ligne) sur les agents de propreté,
- développement de la partie du site web de l'Agence consacrée aux «bonnes pratiques», notamment dans les domaines de la construction, des soins de santé et de la prévention des accidents,
- participation à des séminaires, à des conférences et à d'autres événements.

Communication, campagnes et promotion :

- organisation du sommet «Allégez la charge» - Campagne sur les troubles musculo-squelettiques,
- campagne «Lieux de travail sains. Bon pour vous. Bon pour les affaires», campagne européenne sur l'évaluation des risques,

- produits d'information multilingues fournis sur l'Internet et sur papier en matière de sécurité et de santé au travail,
- suivi et évaluation: rapport d'évaluation des campagnes européennes sur les jeunes travailleurs, sur les troubles musculo-squelettiques et sur les PME.

Mise en réseau et coordination :

- poursuite du développement du réseau des points focaux,
- liaison avec des organisations européennes et internationales,
- mise en place des capacités institutionnelles dans les pays adhérents ou candidats à l'adhésion.

La publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu/fr/about/finance>